



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	14	7	11

Séance du 3 juillet 2023 (séance reportée du 26/6/2023, faute de quorum), sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 27 juin 2023.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ - ANANICZ - KHOUMRI - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - BERBAZE - SATILMIS - KLASEN - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI -
BAHFIR.

PROCURATIONS : Mmes RUSSELLO - YILDIRIM - BECKENDORF - PIESTA - MM. OURIAGHLI -
BOUMEKIK - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL -
HARRATH - M. KLEINHENTZ - Mme KERMAOUI - MM. SATILMIS - KLASEN -
BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - USAI - ELHADI - ESTRADA - MILIOTO.

ABSENTS : Mmes FRANGIAMORE - CHEBLI - M. LA LEGGIA.

03 - Cession d'un camion benne

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

La commune a acquis en 2007 un camion benne de marque Peugeot immatriculé 530BVQ57 destiné aux agents techniques. Sa valeur d'achat s'élevait à 30 362,26 € TTC sachant qu'il est totalement amorti à ce jour.

Ce véhicule n'est plus aux normes pour le contrôle technique et sa remise en état étant trop onéreuse, il a été procédé à son remplacement.

Le garage SCHMITT de Farebersviller propose de reprendre le camion benne en l'état au prix forfaitaire de 500 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- accepte la valeur de reprise de ce véhicule à 500 € et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr